
JOURNAL GÉNÉRAL

D E F R A N C E .

Du Mardi 12 Juin 1792.

M E L A N G E S .

A MM. LES RÉDACTEURS.

De Coblenz, le 1 juin 1792.

IL approche enfin le jour qui doit éclairer le triomphe de la cause la plus noble, la plus belle et la plus juste. C'est aux journalistes qui l'ont toujours soutenue avec zèle et défendue avec courage à publier tout ce qui peut en hâter ou en assurer le succès. C'est à ce titre, messieurs, que je vous prie de faire connoître la pièce ci-jointe, adressée à tous les vrais Français, en quelque lieu qu'ils se trouvent.

Quelle idée sublime elle présente! échappée d'un cœur brûlant d'amour pour son roi, elle doit réagir sur tous les cœurs sensibles et généreux: elle doitveiller tous les sentimens qui la dictent. Celui qui pourroit la lire sans émotion, ne seroit pas digne de payer le tribut honorable qu'elle commande.

Appel, au nom des Français émigrés, de tous les ordres de l'état.

En 1790, il fut annoncé dans la *Gazette de Paris* une souscription, dont l'objet étoit de racheter les domaines du roi pour les rendre au plus infortuné, au plus chéri des monarques, au moment où cesseroit enfin l'oppression sous laquelle il gémit. Un nombre considérable de sujets fidèles de toutes les classes et de tous les rangs ont fait leur soumission. Plusieurs ont envoyé leur billet payable à vue: tous les papiers relatifs à cette opération si respectable ont été mis en dépôt. La liste, cette liste qu'on nomma à juste titre la *liste sainte*, est consignée dans le même dépôt avec les notices qui lui sont relatives.

Français sensibles autant que fidèles, il s'agit aujourd'hui d'un objet bien plus important encore que de racheter les domaines de la couronne; il s'agit de sauver la couronne elle-même, et peut-être (puisqu'il faut avoir le courage de le dire) la tête sacrée qui la porte.

Les princes, frères de notre bon roi, nous ont armés pour sa défense et pour le rétablissement de l'autorité légitime qui lui appartient. La justice de notre cause, le zèle qui anime notre courage, et l'appui de toute l'Europe, garantissent nos succès. Il ne faut qu'étendre de plus en plus les ressources, pour accélérer cette grande entreprise qui doit ramener l'ordre et le bonheur public. La noblesse dépouillée cruellement de ses biens et de toutes ressources, ne se plaint pas de ses souffrances, elle s'en honore comptant pour des jouissances les privations qui la réduisent aux sacrifices les plus durs; elle n'aspire qu'à marcher bientôt aux champs de l'honneur, sous l'étendard des BOURBONS. Mais elle regretteroit de voir ses augustes chefs épuiser leurs fonds en distributions de secours; et si elle désire l'augmentation de ces fonds, ce n'est pas pour elle-même; c'est uniquement pour qu'ils servent à multiplier les moyens d'agir.

Français qui composez la partie saine de la nation, verrez-vous, sans vous empresser d'y participer, les efforts que l'on fait pour la sauver? Refuseriez-vous d'ajouter les ressources qui sont en votre pouvoir à celles dont on fait un si noble usage? Entendez notre APPEL, en quelque lieu de l'Europe que vous fassiez votre séjour: le moment décisif est arrivé. La chose publique demande que l'on recueille et rassemble tout ce qui peut servir à la rétablir.

Nous n'ayons pas d'autre but: aucun mé-

lange de sentiment vindicatif n'altère la pureté de nos intentions ; zèle pour la religion, fidélité au roi, amour de la patrie, voilà nos seuls motifs ; pourroient-ils ne pas confondre dans un même vœu les vœux de tous les cœurs vertueux, et dans un même tribut les tributs de toutes les âmes sensibles ?

Que ceux donc qui se sont fait inscrire sur la *liste sainte* se hâtent de concourir à la plus auguste des souscriptions, en lui consacrant leur tribut, *quel qu'il soit* : que ceux qui avoient fait leur soumission la réalisent *sans perdre un seul instant*.

Un banquier est choisi par les représentans des trois ordres réunis, M. POTTGEISSER, à Coblenz. Ce banquier, digne d'une telle mission, recevra les fonds qui lui seront envoyés.

Quel homme voudroit s'exposer à ce que, faute de remplir son engagement, son nom fût effacé de la liste de ceux qui regarderont *comme leur premier nécessaire* le devoir de concourir au rétablissement de la monarchie française !

Un jour cette *liste sainte* sera publiée ; les pères alors diront à leurs enfans : « mon nom, qui est le vôtre, étoit sur la *liste sainte*, et c'est là le premier de vos titres. »

Imprimé à Coblenz, le 28 mai 1792.

De Londres, le 5 juin.

C'étoit hier l'anniversaire de la naissance du roi ; jamais fête ne fut célébrée avec autant de pompe : il est révérend comme le premier magistrat d'un peuple libre, qui respecte son représentant héréditaire ; il est chéri, à cause de ses vertus privées ; mais ce qui a rendu la cour plus brillante et plus nombreuse cette année que les précédentes, c'est le désir qu'avoient tous les honnêtes gens de montrer au souverain combien il est adoré, combien la constitution, dont il fait partie intégrante, est chère à tous ceux qui ont des *mœurs* et des *propriétés*, et par conséquent combien les réformateurs sont en horreur à ceux qui savent priser les bienfaits dont la providence les a comblés.

Toute la noblesse, tous les riches propriétaires, tous les membres distingués (et honnêtes) du parti de l'opposition, ont tenté de se présenter au souverain ; mais quelque vaste que soit le palais de *Saint-James*, il n'a pu en admettre le quart. — Jamais on n'a vu, à Londres, un spectacle aussi magnifique ; jamais sujets n'ont montré plus d'amour pour leur roi. — Il vous est facile de

deviner quelle a été la confusion des réformateurs ; ils ont commencé la journée par dévorer leur honte, ils l'ont finie en la noyant dans le vin. — Les *Sheridan* et les *Paine*, etc. ne se sont pas montrés hier ; leurs yeux ne pouvoient soutenir l'éclat du beau jour qui sembloit vivifier la nature.

— M. *Hastings* a fait présenter une pétition à sa majesté, pour la prier de ne pas proroger le parlement, jusqu'à ce que son procès fût achevé.

Le 2, *William Lindsay*, écuyer, fut nommé secrétaire de l'ambassade britannique, auprès de sa majesté très-chrétienne.

Valenciennes, 7 juin. Je crois que bientôt j'aurai des nouvelles importantes à vous marquer. L'armée de M. *Lafayette* vient de se réunir à celle de M. *Lukner*. Le camp de *Famars* est levé : quoique rien ne transpire, quoique les deux généraux soient seuls dans le secret des opérations, personne ne doute que sous peu de jours 50 mille hommes ne marchent sur *Mons*. L'ennemi ne peut guère opposer que la moitié de ces forces. On se flatte beaucoup que la première tentative sera heureuse : dans tous les cas je vous en instruirai aussitôt.

Paris, 11 Juin.

Le décret qui ordonne la levée de 20 mille volontaires nationaux, tient toujours les esprits dans une vive agitation. On assure, dans un placard adressé à la *brave garde nationale*, que déjà des émissaires sont répandus dans les provinces pour présider aux recrutemens. La terreur s'accroît par degrés. On se rappelle avec effroi les scènes épouvantables de *Nîmes* et d'*Avignon*, dans un moment sur-tout où l'on entend crier une liste des têtes qui sont à prix. Nombre de personnes se disposent à émigrer, et si le décret n'est révoqué, il en résultera peut-être les plus grands maux.

J A C O B I N S.

Pauvretés du 6 juin.

M. *Chépy* fils, désire que les journalistes patriotes fassent passer aux soldats de l'armée du centre des exemplaires gratuits de leurs feuilles. Apparemment que M. *Chépy* trouve l'armée trop disciplinée. Il s'élève une grande querelle entre MM. *Sillery*, *Legendre*, *Roberts-pierre*, *Lionnais*, *Réal*, etc. etc.

relativement à ce pauvre M. d'Orléans qu'on calomnie tous les jours à qui mieux-mieux. Nous imiterons M. Legendre, qui ne veut pas qu'on entretienne la société d'un individu, et nous nous taisons sur les bêtises qui se sont débitées de part et d'autre. Un député d'Aurillac excite l'intérêt de la société, que tout le monde connoît être très-sensible, en faveur des *pauvres malheureux* qui ont assassiné le sieur *Colinet*. Dix-sept paysans ont été condamnés aux fers : une foule d'autres est encore détenue ! . . . Il engage les bons frères à présenter une pétition à l'assemblée nationale, pour qu'ils soient relaxés. Nouveau malheur ! M. Ebrard, ci-devant député à l'assemblée constituante, président des jacobins et du tribunal d'Aurillac, a été suspendu de ses fonctions, et se trouve sur le point d'être emprisonné, sur la déposition d'un sieur Guittard, excité par son fils, député à l'assemblée législative, et tout cela pour un assassinat bien loyal, en vérité ! . . . L'assemblée soupire et prendra la pétition en très-grande considération. Une députation de la section du Luxembourg dénonce une pétition d'honnêtes gens, de bons chrétiens, contre l'arrêté de la municipalité. La lecture de cette pétition fait rire, mais rire aux larmes, et les bons frères et les tribunes. M. Gobet est dénoncé pour avoir signé une de ces pétitions : il est question de priver de leur traitement tous les prêtres constitutionnels qui veulent qu'il y ait encore de la religion . . . Patience, messieurs les assermentés, la persécution va s'élever aussi contre vous : vous serez plus à plaindre que vos frères que vous avez chassés ; vous aurez des remords ! . . .

Sottises extraordinaires du 7.

Il suffit, pour donner une idée de cette séance, de dire que M. Manuel, vice-président, occupe le fauteuil. M. Collot-d'Herbois, avocat des soldats, récite une foule de traits héroïques des soldats de notre armée. M. Manuel accouche d'une idée lumineuse : il voit dans la salle des jacobins des inscriptions chrétiennes, bien sèches : pour faire oublier ces *platitudes*, il propose de tapisser la salle des faits racontés par M. Collot-d'Herbois : qu'en dites-vous, messieurs, continue-t-il ? . . . hein ? . . . — Charmant ! charmant ! (On se pâme de joie !)

On ouvre une discussion au sujet des vingt mille hommes qui doivent se assembler à Paris avant le 14 juillet. M. Robertspierre

n'en veut point : il voit, dit-il, les Vergniaud, les Guadet, les Ramond, etc. user avec succès de ce moyen pour arriver à leurs fins. M. Dufourny demande qu'à la place de ces vingt mille hommes on rappelle les gardes françaises. M. Robertspierre réplique : l'armée que nous ne craignons pas seroit une armée composée de tous les soldats renvoyés avec des cartouches jaunies ou infamantés, pour fait de patriotisme. — M. Manuel : deux de nos membres, MM. Legendre et Brochet sont maintenant sous les filets d'un juge de paix : je demande que, pour les consoler, quelques-uns d'entre nous aillent à leur secours.

(*Demain la suite.*)

Adresse individuelle des citoyens soldats de la garde nationale Parisienne, à l'assemblée nationale.

Messieurs, la garde nationale Parisienne constamment rempli les devoirs de son institution : composée de ces mêmes citoyens qui les premiers déployèrent l'étendard de la liberté sous les auspices de l'assemblée constituante, elle a les mêmes vertus, la même force.

Législateurs . . . elle est dans la douleur.

Le ministre de la guerre vous a dit : « La » brave garde nationale, consultant plus son » zèle que ses forces, se soumet avec em- » pressement à un service qui l'honore, » mais qui est trop fort pour les circons- » tances. »

Sur un point, il a dit vrai. La garde nationale n'a pas voulu consulter ses forces ! . . . Si elle l'eût fait . . . les malveillans dont il se plaint eussent depuis long-temps disparu devant elle.

Sans doute aussi nous n'avons fait que notre devoir ; mais nous l'avons fait ! Nous avons volontairement contracté de grandes obligations . . . et nous les avons acquittées ! . . .

Nous n'approfondirons pas les motifs du ministre ?

La proposition enlève à la fois et l'honneur et les droits que la constitution nous donne. A-t-il pensé que l'idée de la fédération voileroit à nos yeux les idées plus naturelles que son projet a fait naître.

Nos frères d'armes, tous les Français ont eu confiance en nous, pourquoi le ministre voudroit-il faire penser que nous l'avons perdue ? Avons-nous démerité ? Et ne savent-ils pas, nos frères d'armes, que notre

immense population suffit à nos dangers, quelqu'ils soient ?

On craint des brigands !... C'est nous qu'ils craignent ! Que l'on nous commande ; la réquisition de la loi fera taire l'épouvante qui demande du secours.

Nos armes... sont à nous : nos canoniers sont nos frères, leurs armes et les nôtres forment un faisceau indivisible comme nos cœurs.

Union, force, respect pour la loi, assistance aux autorités constituées, surveillance, maintien de la propriété, guerre aux factieux de tous les genres : nous le jurons.

Législateurs, nous demandons le rapport du décret que le ministre de la guerre a seul provoqué.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du samedi soir 9 juin 1792.

Dans le département de Mayenne et Loire, les maires de vingt paroisses se sont réunis pour rappeler leurs prêtres, et rétablir leur ancien culte. Le département a vu un projet de contre-révolution dans ce rassemblement, dont l'objet étoit bien légitime, d'après les décrets sur la liberté de conscience. Il a fait emprisonner en conséquence les vingt officiers municipaux. — Renvoyé au comité de surveillance.

M. Carnot, membre du comité militaire, fait un rapport sur la réparation à faire à la mémoire de MM. Dillon et Berthois, assassinés le 29 avril, après l'action qui eut lieu à Tournai. Il demande que l'assemblée légitime le mariage qu'avoit sans doute envie de contracter M. Dillon, avec une dame Belleville, dont il a trois enfans naturels. Cette proposition, bien singulière et bien extraordinaire, est décrétée. On décrète en outre que les deux veuves des deux officiers auront chacune 1500 liv. de pension, et leurs enfans 800 liv. jusqu'à l'âge de 21 ans.

Immédiatement après a été reçue la députation qui est venue dénoncer l'adresse que nous donnons dans ce journal. Nous avons dit qu'au moment où M. Merlin avoit comparé M. Romainvilliers, commandant de la garde nationale, à Rebecqui, protecteur de Jourdan, plusieurs membres, in-

dignés, avoient demandé que M. Merlin fût envoyé à l'abbaye. La querelle s'échauffa au point que M. Vergniaud, soutenu par une phalange de jacobins, fondit sur quelques membres du côté gauche, qui étoient à la tribune. Les cannes étoient levées, et les poings fermés : on alloit se charger, lorsque les huissiers se jetèrent précipitamment entre deux, et arrêtrèrent l'impétuosité des combattans. Il étoit deux heures du matin, lorsque la séance a été levée.

Séance du dimanche 10 juin 1792.

M. Santerre, à la tête d'une députation du faubourg Saint-Antoine, vient applaudir au décret qui ordonne la formation d'un camp près Paris. Il propose un projet de fête pour le 14 juillet. — Mention honorable.

Les troupes de ligne, en garnison à Paris, se présentent à l'assemblée, offrent une journée de leur solde, et défilent dans la salle, au bruit de la musique.

Cinq pétitionnaires paroissent à la barre, et improuvent la proposition du ministre de la guerre. *Ils sont renvoyés honteusement.* Des gardes nationaux leur succèdent et présentent également une pétition contre le projet du ministre de la guerre. *Ils sont invités aux honneurs de la séance.* Cette dernière pétition étoit signée de huit mille hommes de la garde nationale.

Séance du lundi, 11 mai.

Dans la séance du lundi on a entendu quelques pétitions pour et contre le décret qui appelle 20 mille hommes sous les murs de Paris.

Le premier capitaine du régiment ci-devant Bourbonnois, ayant ordonné qu'on laissât sortir une voiture chargée d'armes, dont l'exportation n'étoit pas prohibée, il a été outragé par ses soldats. Le ministre de la guerre rendra compte de ce fait. La reste de la séance a été rempli par des décrets sur les approvisionnement militaires, sur les mineurs et sur les sappeurs, décrets qui n'intéresseroient nullement nos lecteurs.

Pour 160 liv. en assignats on a 100 liv. en argent, Louis d'or, 16 liv.